

C-03-2010

Bilan du colloque

« Finance socialement responsable : Enjeux et perspectives » du Chantier d'activités partenariales sur la finance de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, 3 et 4 décembre 2009

Par Valérie Bourdeau

Sous la direction de
Marguerite Mendell

Juillet 2010

Cahier de l'ARUC-ÉS

Cahier No C-03-2010

« Bilan du colloque « Finance socialement responsable : Enjeux et perspectives » du Chantier d'activités partenariales sur la finance de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, 3 et 4 décembre 2009 »

Par Valérie Bourdeau

Sous la direction de Marguerite Mendell

Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale

Révision linguistique : Francine Pomerleau

ISBN : 978-2-89276-492-5

Dépôt légal : 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Présentation de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS

L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS) sont des organismes partenariaux de recherche financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ce consortium de recherche en économie sociale réalise des activités de réflexion, de recherche et de valorisation des connaissances en économie sociale. Ses actions contribuent à la reconnaissance et à l'essor de l'économie sociale comme outil de développement social, culturel, politique et économique du Québec.

L'ARUC-ÉS, créée en 2000, est le premier centre de recherche interuniversitaire québécois entièrement consacré à la recherche partenariale. Ses activités portent sur différents secteurs de l'économie sociale : l'habitat communautaire, les services aux personnes, le loisir et le tourisme social, la finance et le développement local et régional. Créé en 2005, le RQRP-ÉS est quant à lui l'un des six centres canadiens voués à la recherche partenariale en économie sociale. Ses activités sont décentralisées dans les huit régions du Québec où l'on trouve une institution universitaire et ses objets de recherche s'articulent autour des particularités de chacune de ces régions. Les deux centres cohabitent sous le même toit, à Montréal.

Remerciements

Le Chantier d'activités partenariales (CAP) *Finance* de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) tient à remercier, tout d'abord, les coresponsables, Gilles Bourque et Marguerite Mendell, ainsi que les membres du CAP :

Michel Bastien, Fonds de solidarité FTQ

Pascale Caron, Caisse d'économie solidaire Desjardins

Stéphane Chabot, Réseau d'investissement social du Québec

Jacques Charest, Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Liette Courchesne, Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Andrée De Serres, Université du Québec à Montréal

Charles Guindon, Chantier de l'économie sociale

Frédéric Hanin, Université Laval

Joël Lebossé, Filaction

Benoît Lévesque, Université du Québec à Montréal

Micheline Renault, Université du Québec à Montréal

Michel Taylor, Fonds de solidarité FTQ

Lucie Villeneuve, Réseau québécois du crédit communautaire

Le comité organisateur du colloque exprime sa profonde reconnaissance à Geneviève Shields, coordonnatrice de l'ARUC-ÉS, Ana Gomez de l'Institut Polanyi, et Gabrielle Gagnon pour leur assistance à l'organisation de l'événement. Notons aussi la précieuse collaboration de l'équipe de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS¹ : Louise Sutton, Denis Bussières, Sylvie Champoux, Jean-Marc Fontan et Nancy Neamtan.

Nous remercions aussi Fondation, le Fonds de solidarité FTQ et le Conseil de recherches en sciences humaines pour leur apport financier, et Paul Shrivastava du David O'Brien Center for Sustainable Enterprise à Concordia pour avoir financé la participation de dix étudiants au colloque.

Un remerciement tout particulier à l'invité d'honneur du colloque, Brenda Plant. Détentrice d'une M. Sc. en affaires internationales, d'un B.S.W. en animation communautaire et d'un B.A. en études humanistes, elle a enseigné à McGill et participé à plusieurs conférences. Compte tenu de son expérience en tant que consultante spécialiste de la responsabilité sociale des entreprises et des investisseurs et d'interlocutrice dans tous les secteurs de l'économie sociale, notamment Capital Équitable, la CDEC Centre-Sud, l'Association canadienne pour l'investissement responsable et le réseau Cataléthique, il n'est pas surprenant qu'elle ait été nommée l'une des « 15 femmes qui feront bouger le Québec » par le magazine *Les Affaires* en 2009. Brenda Plant est la cofondatrice de deux sites Web - www.ethiquette.ca et www.ethipedia.net - que nous vous invitons à visiter.

¹ Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale.

Table des matières

Présentation de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS	iii
Remerciements.....	v
Introduction.....	9
Chapitre 1 : Table ronde : Défis et perspectives de la finance socialement responsable.....	11
Présentation de Bernard Bayot, Réseau financement alternatif.....	11
Présentation de Michel Lizée, Comité sur le capital des travailleurs.....	14
Présentation de Marco Santori, Consorzio Etimos.....	16
Présentation de Naomi Perez, Finance Alliance for Sustainable Trade (FAST)	18
Présentation vidéo d'Anne Simpson, California Public Employees' Retirement System.....	20
Chapitre 2 : Table ronde : Les enjeux à venir pour la finance solidaire et responsable	21
Présentation de Marguerite Mendell, Université Concordia	21
Présentation de Stéphane Bouchard, ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	29
 <u>Liste des figures</u>	
Figure 1 : Évolution des parts de marché ISR global en valeur	11
Figure 2 : Répartition des interventions.....	16

Introduction

Le colloque « Finance socialement responsable : Enjeux et perspectives », qui a eu lieu les 3 et 4 décembre 2009, est un évènement organisé par l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale en collaboration avec l'Institut Karl Polanyi d'économie politique de l'Université Concordia. La thématique du 11^e colloque international de l'Institut Karl Polanyi portait sur la pertinence des travaux de Polanyi pour comprendre le contexte économique actuel et conceptualiser une économie plus encadrée dans les besoins et les rêves des communautés. La finance sociale et solidaire a été proposée comme une alternative viable, voire rentable, aux marchés financiers traditionnels. L'Institut collabore aujourd'hui avec l'ARUC-ÉS pour la recherche partenariale sur la finance solidaire et responsable.

Le colloque est une occasion de faire un bilan des activités de recherche du Chantier d'activités partenariales (CAP) sur la finance responsable de l'ARUC-ÉS. Le CAP *Finance* a été très actif durant ses dix années de travail. Dans les trois dernières années seulement, les activités de recherche ont inclus, entre autres, un atelier sur l'investissement solidaire accompagné d'une publication, des rapports de développement durable pour les institutions financières solidaires et responsables, un inventaire du financement communautaire et du capital de développement au Québec ainsi qu'une analyse qualitative et quantitative des données recueillies, l'implantation d'un nouveau plan comptable dans le secteur du loisir et du tourisme social qui démontre la valeur rentable des entreprises au-delà des rendements économiques, la réalisation d'une monographie sur la mise en place de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, une enquête sur le placement socialement responsable au Québec, la participation au Congrès de l'Association de l'investissement responsable en mai 2007 et une étude comparative des expériences étrangères concernant le réseautage des acteurs de la finance solidaire et du capital de développement. À tout cela s'ajoute une participation active dans le secteur par le biais de présentations, de présence à des colloques et tables rondes, bref un effort massif de promotion de la finance socialement responsable.

Ces travaux ont mené à la publication d'une plaquette intitulée *La finance responsable au Québec : Portait, enjeux et défis d'une finance au service d'un développement durable et solidaire*. Ce livre, lancé officiellement lors du colloque, a été publié par les Éditions Vie Économique, une toute nouvelle coopérative de solidarité. De plus, à la suite des recommandations du Sommet de l'économie sociale et solidaire de 1996, une étude a été réalisée pour envisager la mise en place d'un réseau pour promouvoir et développer le secteur. Le Réseau de la finance solidaire et responsable, lancé lors du colloque, est le fruit de ce travail. Son objectif, comme énoncé plus en détail dans la présentation de Benoît Lévesque, est de faciliter le réseautage des acteurs de la finance solidaire et du capital de développement, de développer l'expertise des professionnels du réseau, de favoriser la responsabilité sociale des intervenants financiers et de faire la promotion de l'investissement responsable auprès du public.

Le colloque marque la fin d'une période importante de recherche partenariale. Cependant, comme en témoignent les intervenants qui ont participé aux discussions dont ce rapport fait état, le colloque sonne aussi le coup d'envoi d'une nouvelle phase de recherche et de développement au service d'une économie plus juste, plus responsable, plus stable et plus prospère pour les années à venir.

Chapitre 1

Table ronde : Défis et perspectives de la finance socialement responsable

Présentation de Bernard Bayot, Réseau financement alternatif

Licencié en droit, avocat honoraire au Barreau de Bruxelles et expert avec huit ans d'expérience dans le domaine de la finance éthique et sociale, Bernard Bayot est le directeur du Réseau financement alternatif (RFA) en Belgique. Le RFA existe depuis plus de 22 ans et regroupe aujourd'hui 90 coopératives, associations, fondations, syndicats, mutuelles et autres acteurs s'intéressant à l'investissement socialement responsable (ISR). Les activités du réseau comportent deux grands volets. Le RFA développe de nouveaux produits d'épargne et de placements éthiques et solidaires, dont une part est acheminée vers le secteur de l'économie sociale. La mission du réseau est aussi de sensibiliser les investisseurs aux principes de la finance éthique et de créer une ferveur citoyenne pour une économie plus solidaire.

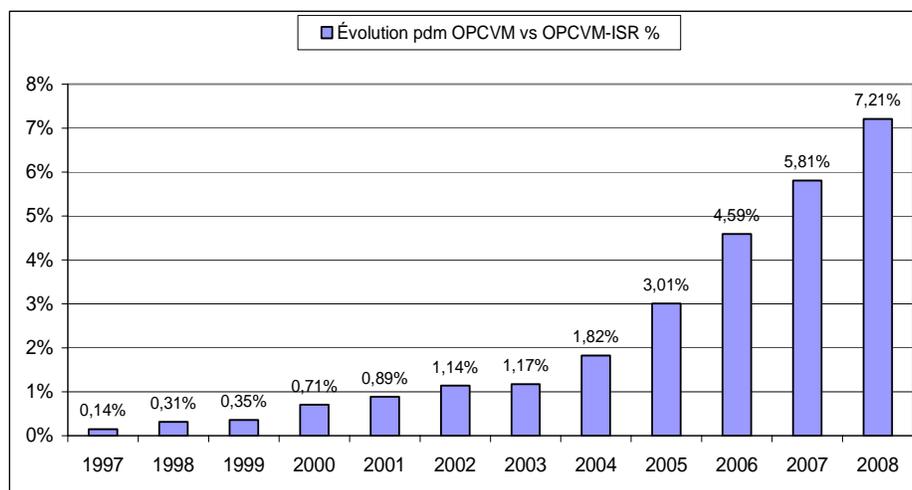
Le risque, c'est qu'on se paye le mot et qu'on développe des produits qui n'ont d'éthique... que l'étiquette.

Dans le cadre du colloque, monsieur Bayot a d'abord dressé un portrait du contexte de la finance solidaire en Belgique, pour ensuite aborder trois grands défis dans le secteur en termes de qualité, de stimulation et de contamination.

Contexte

Il est à noter que la situation de la finance éthique et solidaire en Belgique est particulièrement favorable lorsqu'on la compare au reste de l'Union européenne. Ceci dit, on note partout une évolution positive des marchés d'investissement socialement responsable dans la dernière décennie (comme le démontre la figure 1). Le secteur demeure certes marginal, mais les tendances dénotent une certaine sensibilisation du public envers une finance plus responsable que la crise économique en cours ne pourrait qu'augmenter.

Figure 1 : Évolution des parts de marché ISR global en valeur



Cette croissance n'est pas sans défis. Les enjeux clés sont la qualité des produits de la finance éthique sur le marché, la stimulation de la demande et la dissémination - voir contamination - des principes et des pratiques de la finance éthique et solidaire à l'ensemble de l'activité financière.

Qualité

La croissance du marché des investissements socialement responsable représente une opportunité d'affaires dont plusieurs nouveaux acteurs veulent profiter. La prolifération de nouveaux produits dits éthiques doit être encadrée par des standards et des mesures d'évaluation afin d'éviter les abus qui risqueraient de nuire à la crédibilité du secteur en entier.

L'an dernier, le RFA a proposé une norme ISR, un seuil minimal qui déterminerait si un investissement est éthique ou non. Cette proposition a fait l'unanimité non seulement dans le monde syndical et les organismes de protection du consommateur, mais aussi dans le secteur de la finance plus traditionnelle. Le ministre en charge de la question a donc pris l'engagement d'établir une norme minimale ISR qui, si l'initiative porte fruit, sera une première mondiale. La norme garantira l'exclusion des fonds dits éthiques de toute corporation ou État ne respectant pas les droits humains, l'environnement et les principes de saine gouvernance énoncés dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique.

La transparence est un autre enjeu lié à la qualité. La sélection des ISR, soit par tamisage ou exclusion, doit être fondée sur des informations pertinentes et exactes. Les fonds éthiques et solidaires doivent être en mesure de fournir des précisions sur leurs pratiques et leurs méthodes d'évaluation et de gestion. Un système de contrôle par agent externe indépendant doit être mis en place pour évaluer les produits ISR de manière transparente et bien informer les investisseurs. Dans cette optique, le RFA a procédé à une évaluation qualitative de plus de 75 % des 250 produits de placements éthiques et solidaires présentement disponibles en Belgique, avec l'objectif de tous les évaluer prochainement.

Stimulation

Une fois la norme minimale établie, les fonds ISR devraient bénéficier des incitants liés à l'épargne-pension complémentaire. L'impôt étant ce qu'il y a de plus solidaire, il semble logique que les avantages fiscaux soient réservés aux placements démontrant une certaine conscience sociale. À travers ces instruments institutionnels, l'État est en mesure de stimuler la demande pour une finance plus éthique, mais son rôle catalyseur devrait aussi être assumé de façon plus concrète par l'investissement responsable des deniers publics. Ces pratiques gagnent de l'intérêt en Belgique, comme en témoigne l'engagement du gouvernement régional Wallon à investir plus d'un quart des réserves dans l'économie sociale d'ici 2014. Cependant, l'investissement socialement responsable des fonds de l'État demeure une pratique marginale, ce qui nous mène au troisième défi d'importance : la dissémination des meilleures pratiques de la finance éthique et solidaire à une plus grande part des activités économiques.

Contamination

L'investissement socialement responsable connaît un certain essor, mais il demeure un secteur niche du monde économique. Une des missions premières du Réseau financement alternatif est de créer un mouvement citoyen, de mobiliser les investisseurs pour accaparer une part toujours plus importante du marché et ainsi contribuer à une société plus juste. Quelques initiatives émanant du secteur financier et gouvernemental portent à croire que les efforts promotionnels portent fruits. Une grande institution financière belge a décidé récemment de soumettre

toutes ses activités de crédit et de placement à des critères de responsabilité sociale et une compagnie d'assurance a fait de même sur la base de critères établis par l'Organisation internationale du travail. Du côté des pouvoirs publics, on note le succès d'une campagne pour interdire l'investissement dans la fabrication, l'utilisation et la détention de mines antipersonnelles, de sous-munitions et d'armes à uranium, en respect des accords internationaux signés par la Belgique. Ces initiatives font luire la promesse d'un monde financier où les intérêts économiques peuvent être conciliés aux valeurs sociales et éthiques pour une société plus juste, solidaire et responsable.

Présentation de Michel Lizée, Comité sur le capital des travailleurs

Michel Lizée est coordonnateur au Service aux collectivités de l'UQAM et siège depuis 1983 au Comité de retraite désigné par les employés et employées de l'UQAM. Il représente au colloque le Comité sur le capital des travailleurs, formé en 1999 par la Confédération internationale des syndicats libres et affilié à la Confédération syndicale internationale (qui regroupe 311 organisations dans 155 pays), les 10 fédérations syndicales internationales et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Le comité organise des rencontres semestrielles et annuelles avec des représentants du Congrès du travail du Canada, de la Confédération des syndicats nationaux et de la FTQ. Au cours de la dernière réunion à Montréal, on a abordé les sujets suivants : les pratiques de Fondation, de Bâtirente, des fonds Legato, du régime par financement salarial de la FTQ et du programme de formation syndicale de la FTQ.

Le comité se veut une communauté de pratique, principalement un mécanisme d'échange et de concertation. Son mandat n'est pas d'agir directement, mais de permettre aux experts et représentants du secteur syndical de partager de l'information et de développer des stratégies pour une action conjointe en matière de capital des travailleurs. Le comité veut ainsi promouvoir les intérêts et le respect des travailleurs et le développement du capital humain, et le système d'épargne des travailleurs est outil principal pour atteindre ces objectifs. L'activisme actionnarial est, en effet, un des meilleurs moyens pour les syndicats de mettre de la pression sur les employeurs et d'encourager les investisseurs à prendre en compte des droits et des intérêts des travailleurs.

Les pays les plus sensibilisés à ce genre d'action sont ceux où le système national de pension n'opère pas par répartition, mais des systèmes capitalisés, donc les États-Unis, l'Australie, le Canada, les pays scandinaves et l'Europe du Nord. L'apport des syndicats américains a été central à la mise en place du Comité sur le capital des travailleurs, car le capital institutionnel s'est avéré un levier efficace pour faciliter la syndicalisation dans un contexte défavorable et compenser la faiblesse des lois du travail. On cite comme exemple les pressions exercées par les actionnaires des caisses de retraite du secteur public pour neutraliser la résistance des employeurs à la syndicalisation des employés qui font l'entretien d'édifices publics.

La situation en Europe est toute autre. La raison première est que les régimes de pension tendent à être plus légiférés ou à répartition, donc des systèmes où la réserve est de moindre importance. Les relations entre les employeurs et les représentants des travailleurs sont aussi différentes et les Européens hésitent à utiliser les caisses de retraite pour compenser des faiblesses institutionnelles. Il y a par contre une certaine reconnaissance du potentiel de l'activisme actionnarial, comme on a pu le constater dans le cas du boycottage de Rio Tinto. La financiarisation de l'économie et l'influence accrue des actionnaires nord-américains - incluant les grandes caisses de retraite - sur les entreprises européennes contribuent aussi au changement de perspective des syndicats sur les enjeux du capital des travailleurs. Bien qu'il y ait un début de rapprochement, les différences de sensibilité limitent les enjeux que le comité peut aborder.

Entre ses rencontres régulières en plénière, le Comité sur le capital des travailleurs se regroupe en plusieurs groupes de travail où se développent les initiatives. On compte, entre autres, un comité de travail sur la formation des fiduciaires, sur la gouvernance des marchés (plutôt lié à la Commission TUAC), sur l'investissement économique ciblé et sur l'activisme actionnarial. Ce dernier est le plus actif et représente un enjeu clé pour le mouvement syndical. Il va de soi que le capital des travailleurs soit investi dans des entreprises qui respectent les lois du travail

et les intérêts des travailleurs. Le comité s'efforce de tisser des liens entre les caisses de retraite, les ONG et autres acteurs pour améliorer les conditions des travailleurs à l'échelle internationale.

Le dossier prioritaire du comité de travail sur l'activisme actionnarial depuis quelques années est celui de la Birmanie. La junte militaire au pouvoir est soutenue par des investissements dans le secteur pétrolier, et ce, malgré les sanctions économiques imposées par les organisations et gouvernements internationaux pour violation des droits humains et des droits démocratiques. En plus des problèmes systémiques, les activités des industries pétrolières entraînent des relocations et même du travail forcé. La solidarité syndicale et les outils diplomatiques n'ont pas été suffisants pour progresser dans ce dossier, alors la Confédération syndicale internationale a décidé de s'attaquer aux entreprises qui, par l'apport de capital, maintiennent la junte en place, principalement la pétrolière Chevron.

Le Comité tente d'élargir sa portée pour inclure les fiduciaires des caisses de retraite et les sensibiliser à l'importance de l'investissement socialement responsable. La responsabilité fiduciaire est souvent considérée comme un obstacle à l'investissement social, puisqu'elle ne tient compte que de la dimension économique du rendement. Cependant, monsieur Lizée cite plusieurs études qui démystifient le rôle des fiduciaires à cet effet et note l'importance de la créativité dans les choix de placement. Ce que la responsabilité fiduciaire empêche, c'est de soumettre les investisseurs à un rapport risque/rendement défavorable. Dans la plupart des cas, l'investissement socialement responsable offre un rapport bien équilibré, avec comme valeur ajoutée des retombées sociales et économiques positives. Sous cette optique, le vrai manquement à la responsabilité fiduciaire serait d'ignorer les impacts des investissements sur l'environnement et la situation socioéconomique de la communauté.

La responsabilité fiduciaire n'est absolument pas incompatible avec l'idée de prendre en compte les changements sociaux, environnementaux et économiques.

On note aussi la participation active de syndicalistes dans l'élaboration et l'adoption des principes d'investissement responsable. Le milieu syndical a plutôt tendance à demander des interventions de l'État ou des changements sur le plan de la réglementation, mais il y a un intérêt croissant pour l'activisme actionnarial et les placements qui utilisent comme critère les conventions de l'Organisation internationale du travail. Il est paradoxal que le lien entre l'emploi et le placement ait si longtemps échappé à l'obsession syndicale pour la protection des travailleurs. Le mouvement syndical pourrait être un acteur important de la finance solidaire, mais il reste du travail à faire pour sensibiliser et développer les capacités et les connaissances dans le milieu.

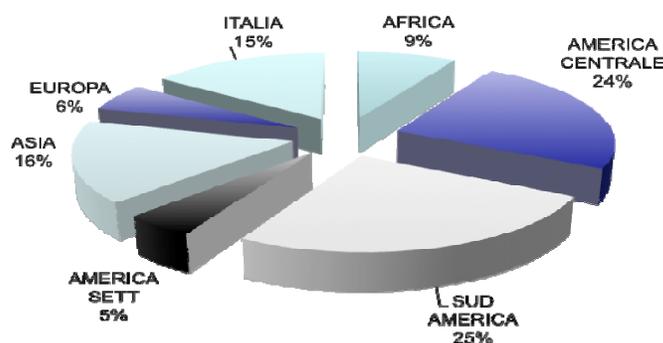
Présentation de Marco Santori, Consorzio Etimos

L'opinion publique en Europe est de plus en plus sensible aux questions liées à la responsabilité sociale des entreprises, à la gestion durable et à la finance socialement responsable. Les impacts des activités économiques sur l'environnement et le tissu social guident la politique de l'Union européenne, mais aussi les directives des organisations internationales gouvernementales. Dans un même temps, la demande est croissante pour des services financiers plus diversifiés et plus accessibles, particulièrement dans les secteurs de la microentreprise, de l'environnement, de la production, du logement social et de l'éducation. C'est dans ce contexte qu'œuvre Etimos. Marco Santori est le président d'Etimos, un consortium international qui, depuis une vingtaine d'années, se démarque dans le domaine de la microfinance et de l'accès au crédit dans les régions en voie de développement. Monsieur Santori présente un bilan des activités du consortium.

L'organisme fondé en 1989 sous le nom de Ctm-Mag est un des premiers champions du microcrédit en Europe. À ses débuts, il s'agissait d'un fonds modeste ayant pour objectif de soutenir le développement du commerce équitable et de l'économie sociale en Italie. En 1997, il participe au Sommet du microcrédit à Washington. C'est seulement en 1999 que Ctm-Mag devient Consorzio Etimos. Le nouvel organisme est l'un des fondateurs de la Banca popolare Etica et tourne son attention de l'Italie vers l'Afrique, l'Amérique du Sud et l'Asie.

En 2002, la Banca Etica se joint à la Fédération européenne de finances et banques éthiques et alternatives et Etimos s'établit en tant qu'expert européen dans le secteur en contribuant à la création d'un programme de maîtrise en gestion des affaires spécialisé en finance et développement à l'Université de Parme. Les activités de l'organisme s'étendent au-delà des services financiers pour inclure l'aide technique, l'éducation et la recherche. Son portefeuille est aussi diversifié, allant du microcrédit à la production de biens et au commerce équitable. Entre 2007 et 2009, Etimos ouvre encore plus grand ses horizons avec le lancement de centres satellites en Argentine (Etimos Cono Sur), au Sri Lanka (Etimos Lanka) et en Afrique. Le graphique suivant montre la répartition des interventions par région.

Figure 2 : Répartition des interventions



Le consortium Etimos regroupe 270 organismes membres dans 40 pays en Europe, Afrique, Asie, Amérique centrale et Amérique du Sud. Parmi ses partenaires, on compte des institutions financières, des entreprises coopératives, des instituts de recherche, des associations religieuses, des ONG, et des agences gouvernementales à tous les paliers (par exemple, le gouvernement du Sri Lanka, de la région de la Toscane et quelques gouvernements municipaux en Équateur). Etimos n'a pas de clients; puisqu'il s'agit d'une coopérative, les investisseurs et les emprunteurs sont

considérés comme des membres à part entière. Chacun a son rôle à jouer pour contribuer à un futur plus juste et prospère.

Etimos gère des projets d'épargne et d'investissement et s'implique dans des projets de microcrédit, d'entreprise coopérative, de microentreprise et de développement social dans les régions en voie de développement. Dans un premier temps, Etimos propose aux investisseurs en Italie et à l'étranger des produits financiers rentables avec une valeur sociale ajoutée : actions donnant droit aux plus-values, fonds d'investissement (Vivienda, Fefisol, Etimos), projections et informations prévisionnelles. Les fonds sont réinvestis sous forme de prêt, de capital de risque, de microcrédit, bref toute une gamme de produits dédiés aux petites entreprises qui en ont le plus besoin. Le microcrédit est toujours de loin la spécialité d'Etimos avec 65 % du portefeuille, suivi de la production de biens (12 %). Ces placements ne sont pas seulement rentables sur le plan économique, social et environnemental, ils sont aussi sécuritaires : à ce jour, plus de 5000 épargnants ont investi 21 155 800,90 € pour le commerce équitable et l'économie sociale, avec un taux de recouvrement de 99 %. Lorsqu'on lui demande comment expliquer ce taux exemplaire, monsieur Santori cite les taux d'intérêt raisonnables (5-6 %), l'accompagnement administratif et gestionnaire et la relation directe qui se crée entre les emprunteurs et les institutions. Le secret d'une finance plus humaine passe par une perspective différente sur les risques, le rendement et le potentiel pour des relations durables entre les entrepreneurs et les institutions financières.

Présentation de Naomi Perez, Finance Alliance for Sustainable Trade (FAST)

Avant de se joindre à FAST, Naomi Perez a œuvré pendant plusieurs années avec Rainforest Alliance et le World Wildlife Fund à promouvoir le développement durable. Elle met maintenant toute son expérience et ses connaissances au service de la finance solidaire et équitable dans son rôle de directrice exécutive de FAST, un organisme qui contribue à la croissance du secteur du commerce et de la production durable en facilitant l'accès au crédit commercial pour les producteurs indépendants dans les régions en développement. En 2009, FAST était composé de 147 organismes membres, une liste qui comprend des institutions financières, groupes de producteurs, ONG, investisseurs et autres parties prenantes (DID, Transfair Canada, Oxfam Québec, SOCODEVI, Rabobank Agrifund, Root Capital, Triodos Sustainable Fund, Alterfin, Responsibility Proyecto CAMBio (CABEI), Rainforest Alliance). FAST compte des membres dans 36 pays en Amérique, Europe, Asie et Afrique, et intervient dans 148 pays.

La production de biens et le commerce représentent des emplois pour plus de 2,5 milliards de personnes à travers le monde, dont la majorité sont des entrepreneurs indépendants à petite échelle qui vivent dans la pauvreté. Pour ces entrepreneurs, l'évolution du secteur de la production est d'une importance capitale. Afin d'assurer leur survie et, à plus long terme, de contribuer à l'innovation et au développement durable dans le secteur de la production en milieu rural, ces entrepreneurs ont besoin de capital. Il existe un écart important entre les produits de crédit offerts par les grandes institutions financières et les besoins des petites et moyennes entreprises. Celles-ci requièrent souvent de plus modestes sommes, ce qui les rend moins attrayantes pour les investisseurs, et elles sont souvent considérées comme des investissements à risque. L'accès au crédit pour les petites entreprises de production durable est donc difficile dans les meilleurs des cas, voire impossible dans les régions les moins développées.

Le manque de financement adapté aux besoins des petites entreprises n'est pas la seule barrière à leur entrée sur les marchés. À cela s'ajoutent certaines lacunes en ce qui a trait aux infrastructures et aux capacités de gestion. Les producteurs n'ont souvent pas toute l'information et la formation nécessaire pour obtenir du financement et mettre en place des pratiques financièrement, socialement et environnementalement responsables et durables. Des besoins précis de financement (préfinancement, crédit commercial, prêts à terme) existent donc dans le secteur de la production durable et du commerce équitable. De leur côté, les investisseurs manquent aussi d'information et de sensibilisation aux conditions particulières du secteur de l'économie sociale. Les institutions financières traditionnelles n'ont pas su développer l'expertise et les structures pour gérer les cas des petites entreprises; les critères d'évaluation ne sont pas assez flexibles, les frais de transaction trop élevés, les demandes de garanties trop rigides.

Pourquoi devraient-elles davantage investir dans l'économie sociale? Malgré des procédures qui peuvent sembler objectives, les banques ne sont pas neutres. Elles privilégient une forme de rendement purement économique et, de ce fait, excluent des opportunités d'affaires qui ne correspondent pas aux critères, mais qui pourraient se révéler intéressantes pour les investisseurs qui désirent mettre l'argent au service de l'innovation sociale, du développement durable et de la finance responsable.

L'investissement socialement responsable n'est pas simplement une question de valeurs. Ce type de placement s'est en effet révélé plus résistant aux vagues de la crise financière, avec un taux de recouvrement de 98 à 100 % comparé à 76 % dans les secteurs plus traditionnels. Cet écart majeur s'explique en partie par les relations qui sont établies entre emprunteurs et investisseurs. Les entrepreneurs qui font appel à FAST ne sont pas toujours prêts à

recevoir du financement, c'est pourquoi on leur offre un encadrement lors des phases préliminaires. Le succès est donc assuré avant même que le prêt ne soit accordé. L'investissement socialement responsable requiert la transparence et la démonstration d'impacts durables, qui sont parties intégrantes des pratiques de production durable et de commerce équitable. Tous les acteurs en jeu ont donc des intérêts communs, ce qui mène à une relation plus directe et plus étroite que ce que l'on retrouve dans les secteurs plus traditionnels.

FAST n'accorde pas directement de financement, mais elle relie les investisseurs aux producteurs qui recherchent des solutions d'accès au capital qui se situent entre le microcrédit et le financement traditionnel. La mission de FAST est de faciliter la création de liens entre les diverses parties prenantes dans le domaine de la production durable et du commerce équitable. L'Alliance contribue à l'expansion des pratiques de production durable dans les régions en voie de développement par des actions qui visent à faire tomber toutes ces barrières à l'entrée des entreprises durables sur les marchés. FAST aide les producteurs à obtenir du financement, aide à coordonner les institutions de crédit et d'épargne à mission sociale et sensibilise les investisseurs aux nouvelles opportunités d'affaires socialement responsables.

Présentation vidéo d'Anne Simpson, California Public Employees' Retirement System

Anne Simpson, administratrice de portefeuille principale - gouvernance d'entreprise pour le California Public Employees' Retirement System (CalPERS), nous présente dans une courte vidéo toute l'importance de la responsabilité sociale dans l'investissement des fonds de pension des employés publics de la Californie.

CalPERS gère le plus important fonds de pension public aux États-Unis, avec 200 milliards de dollars investis dans plus de 9000 actions dans 42 pays. Elle caractérise le fonds de titulaire universel, car CalPERS a des intérêts à presque tous les niveaux du marché : biens immobiliers, infrastructures, obligations, actions et dette. Afin de protéger les investissements à long terme, les gestionnaires doivent porter leur regard sur les questions de responsabilité sociale, de gouvernance et même de protection de l'environnement. L'investissement socialement responsable est donc intégral à leur stratégie.

La crise financière actuelle amène à un questionnement des priorités chez les investisseurs. Plusieurs croient qu'il n'est pas possible de tenir compte à la fois du rendement et des changements climatiques, pour ne citer qu'un exemple. CalPERS pense autrement et préconise une approche intégrée qui recherche un rendement équilibré sur le plan financier, soit, mais aussi sur le plan social, environnemental et de la gouvernance. La crise est une opportunité en or d'amorcer une réflexion sur l'évolution des marchés financiers et de commencer à penser à plus long terme.

CalPERS s'implique activement à la réforme des marchés afin de les rendre plus sécuritaires et plus stables pour l'ensemble des investisseurs. Son importance et son influence sur les marchés en font un interlocuteur clé auprès des différents paliers gouvernementaux, au Congrès et au Sénat, dans divers comités législatifs et réglementaires. CalPERS propose une approche holistique à la réforme du secteur financier dans son entier, avec des actions destinées à mieux gérer le risque systémique, à augmenter le réseautage des acteurs et à rendre le SEC (*Securities and Exchange Commission*) plus autonome et plus apte à remplir son mandat. Il est aussi crucial d'assurer que les agences de cotation soient enregistrées et mieux réglementées afin d'éviter de reproduire les conditions qui ont mené à la crise actuelle. Enfin, les investisseurs doivent être mieux outillés sur les questions de gouvernance et être en mesure d'exercer une influence plus directe sur la composition des conseils administratifs des entreprises dans lesquelles ils investissent.

Ces réformes représentent tout un défi, car la priorité des investisseurs et des experts du secteur financier est toujours axée sur le rendement à court terme. Ceci est dû, entre autres, à un système de compensation et de primes qui récompense les gestionnaires pour leur performance immédiate et ignore les impacts à long terme. Les fonds d'épargne pour la retraite, l'éducation et les soins de santé, par leur orientation vers le futur, ont un rôle important à jouer pour renverser ces tendances. Si on veut assurer la stabilité et la sécurité des marchés financiers, on doit tout d'abord encourager les investisseurs institutionnels à se voir non comme négociateurs, mais comme fiduciaires.

Chapitre 2

Table ronde : Les enjeux à venir pour la finance solidaire et responsable

Présentation de Marguerite Mendell, Université Concordia

Margie Mendell est professeure agrégée, directrice du programme de deuxième cycle et directrice adjointe de l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia, et coauteure de la plaquette « La finance responsable au Québec, portrait, enjeux et défis d'une finance au service d'un développement durable et solidaire » lancé dans le cadre du colloque. Elle présente un résumé des efforts de recherche partenariale du CAP *Finance* de l'ARUC-ÉS pour dresser un portrait de la finance socialement responsable au Québec de 1996 à 2005.

La finance responsable recouvre une grande variété de pratiques qu'on peut regrouper en deux grands types, selon qu'il s'agit de placement ou d'investissement. Ici, les formes de finance responsable sont classées en quatre composantes : le placement responsable de base, le placement responsable élargi, le capital de développement, et l'investissement communautaire.

Le placement responsable (PR) place ses actifs sur les marchés secondaires. Les gestionnaires doivent tenir compte de critères sociaux ou environnementaux permettant d'exclure, d'inclure ou de mesurer les risques sur les titres en fonction de politiques en matière de responsabilité sociale. Il existe deux catégories de placement responsable : le PR de base ou le PR élargi. Le PR de base est principalement fondé sur des valeurs, comprenant les différentes approches de tamisage : filtres négatifs (critères d'exclusion), filtres positifs (critères d'inclusion) et la sélection des « meilleurs du secteur ». Pour ce qui est du PR élargi, il réfère aux pratiques de placement responsable fondées sur l'analyse des risques extrafinanciers (critères ESG : environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G)). Nous retrouvons parmi les investisseurs institutionnels trois types d'organisation : les caisses de retraite, les congrégations religieuses et les fondations. Les autres types d'investisseurs qui pratiquent le placement responsable sont les gestionnaires d'actifs, les sociétés de gestion et placement responsable (de base et élargi) et les fonds de placement pour particuliers.

Le capital de développement utilise les instruments du capital de risque, mais se distingue des institutions de capital de risque traditionnel par ses objectifs socioéconomiques. Ces objectifs comprennent la création d'emplois, le développement local et régional, la protection de l'environnement et la formation des travailleurs. Le capital de développement prend le rendement financier en compte, mais toujours en relation avec les dimensions socioéconomiques.

Résumé des actifs FSR au Québec (en millions \$)

Placement responsable (PR) de base	
Gestionnaires et investisseurs utilisant des filtres	5 823
Fonds de placement au détail	3 848
Total PR de base	9 671
Placement responsable (PR) élargi	
Gestionnaires utilisant les critères ESG	29 800
Investisseurs institutionnels utilisant les critères ESG	222 620
Total PR élargi	252 420
Capital de développement	
Capital de risque (CR) pour l'emploi et la participation des travailleurs	2 931,3
CR pour le développement régional	824,9
CR pour l'environnement et le développement durable	67,3
Autres formes d'investissement en CR	83,6
Total Capital de développement	3 907,1
Investissement communautaire	
Micro-finance	3,1
CR et prêts dédiés aux OBNL et coopératives	227,9
Prêts pour le logement communautaire et social	99,3
CR pour le développement local (PME)	54,2
Autres formes d'investissement local	2,2
Total Investissement communautaire	386,8
Total Finance socialement responsable (FSR)	266 385

Le capital de développement au Québec s'élève maintenant à 3,9 milliards de dollars. Les sociétés offrant du capital de risque pour la création et le maintien d'emplois sont les plus importantes dans ce secteur et elles proposent généralement aussi du capital pour le développement régional. La provenance des actifs est diversifiée et comprend les deux fonds de travailleurs (Fonds de solidarité de la FTQ et Fondation de la CSN), le Mouvement Desjardins, les deux paliers de gouvernement et acteurs régionaux (CLD, MRC et CRÉ) et finalement d'autres investisseurs privés régionaux ou nationaux.

L'investissement communautaire vise à fournir un financement pour répondre à des besoins profonds des communautés locales qu'on ne peut satisfaire par la voie des modèles d'entreprises traditionnels. Ces besoins sont liés à des enjeux comme le développement communautaire, la réduction de la pauvreté et l'appui des modèles coopératifs. L'investissement communautaire comprend les divers instruments du capital disponible aux entreprises collectives (OBNL et coopératives) et le financement du développement économique communautaire. Deux cent quarante-sept (247) institutions financières sont impliquées de manière active dans la microfinance, l'activité bancaire traditionnelle ou le capital de risque social. Gouverné par les acteurs du milieu, l'investissement communautaire prend la forme de prêts à intérêt avec ou sans garanties, mais elle passe aussi par la reconstruction du capital social des communautés.

Depuis la crise financière, la finance socialement responsable a gagné en intérêt et les acteurs et initiatives se multiplient dans le secteur. Du côté du capital de développement, on note le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins, tandis que l'investissement communautaire est pris en charge par, entre autres, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, le Réseau d'investissement social du Québec, Filaction, le Réseau québécois du crédit communautaire et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Heureusement, le Québec compte un riche réseau d'intermédiaires (CDÉC, CLD, etc.) qui servent de point de rencontre (*one-stop shopping*) et créent un espace de concertation pour les divers interlocuteurs.

L'hybridation des intermédiaires crée un espace de proximité multisectoriel qui contribue à :

- La coconstruction de l'offre et de la demande pour la finance socialement responsable. La mise en commun de l'offre et de la demande aide à minimiser les risques et augmente les chances de succès.
- La coconstruction de politiques publiques qui augmente les capacités des entreprises et assure la rentabilité des instruments financiers. Les partenariats avec l'État passent par toute une gamme d'intervention, soit la fiscalité, la législation, le financement direct et les garanties de prêts.

Lorsqu'on parle d'innovation sociale, il y a beaucoup à apprendre et à partager avec les autres régions du globe. Sur le plan international, on ressent un certain sentiment d'urgence et il y a une reconnaissance grandissante du besoin de créer un marché de capitaux à finalité sociale. La cohérence du développement de la finance sociale passe par une multiplicité d'innovations, par exemple :

États-Unis : Le mot d'ordre pour les Américains est « impact ». Les investisseurs cherchent des solutions de placement qui pourront aider à résoudre les problèmes sociaux ou environnementaux, tout en générant des retours. Les placements prennent diverses formes telles *economically targeted investment*, *program related investment* ou *mission related investment*. L'accent est sur la création de mécanismes pour permettre l'investissement privé dans les projets collectifs sans en céder le contrôle absolu, d'où le nouveau statut juridique de *low-profit limited liability company* (L3C), un hybride d'OBNL et d'entreprise traditionnelle qui attire l'investissement privé et

philanthropique dans des entreprises ayant des objectifs socioéconomiques. En contraste avec un OBNL, une L3C peut redistribuer une part des profits aux investisseurs qui peuvent ainsi profiter des actions sans nécessairement devenir actionnaires.

Il existe par contre des inquiétudes quant à la rigueur des procédures d'évaluation des nouvelles formes de placement. Le risque de *greenwashing* augmente l'importance des certifications. La création d'un standard de *B Corporation*, une forme d'entreprise sociale qui, par un nouveau statut juridique entérine l'engagement social des entreprises, est un pas dans la bonne direction. Les B Corporations sont intégrées dans un réseau (B-Lab) qui a mis en place son propre système de cotation, le *B-rating system*. On note aussi le standard établi par les *Dow Jones Sustainability Indexes* (DSJI).

Grande Bretagne : Le statut juridique de *community interest company* est une autre forme hybride d'OBNL et d'entreprise privée intéressante pour l'entreprise sociale. L'actif et les profits doivent être utilisés pour le bien de la communauté et la part qui peut être redistribuée aux actionnaires est limitée (*asset lock*).

En ce qui a trait à la certification des placements, plusieurs indices existent à l'échelle internationale, notamment l'Index Ethex, FTSE4Good Index Series (EPOs - APOs -Traidcraft). Il existe aussi des marchés secondaires tels la *Bolsa de Valores Sociais* initiée par BOVESPA (Bourse du Brésil) et le *South African Social Investment Exchange* (SASIX), la première « bourse sociale » en Afrique du Sud. La Fondation Rockefeller finance présentement une étude sur la création d'une bourse sociale au Royaume-Uni (Social Stock Exchange Ltd.)

La liste des innovations en matière de finance sociale ne s'arrête pas là. La titrisation (*securitization*), ou la mise en commun de prêts, a bien mauvaise réputation après avoir été au cœur de la crise financière. Cependant, il pourrait être possible de réapprivoiser la titrisation et la mettre au service de la finance socialement responsable, par exemple pour soutenir le logement social. La création de réseaux est une innovation de première importance à l'échelle internationale. Le Global Impact Investing Network (GIIN) a été mis sur pied pour pallier à la fragmentation des acteurs dans le secteur. Depuis sa création, le réseau a développé des instruments adaptés (Impact Reporting and Investment Standards) et un système de cotation (Global Impact Investing Ratings System) qui répondent à de vrais besoins pour les acteurs et les intermédiaires internationaux.

Le marché solidaire au Québec a atteint une certaine maturité évidente par sa cohérence, la solidité de ses structures institutionnelles, le niveau de développement du marché et la recherche active dans le domaine. Cependant, nous faisons toujours face à plusieurs défis importants :

- Reconnaître le besoin pour une gamme de produits financiers qui saura répondre à la diversité de besoins des entreprises sociales durant le cycle complet de leur existence (prédémarrage, démarrage, consolidation et croissance). Nous devons promouvoir le développement de nouveaux instruments de prêts et d'investissements à long terme (capital-patient, quasi-équité, etc.)
- Renforcer la capacité des entreprises et ainsi réduire le risque des investissements. Cela peut passer par la coconstruction de l'offre et de la demande, la standardisation des outils d'évaluation, la triple reddition de comptes, l'établissement d'un système alternatif de cotation, le développement de nouvelles stratégies de commercialisation et l'augmentation de l'accès aux marchés pour les entreprises des secteurs identifiés. L'État peut jouer un rôle important en adoptant des politiques d'achat qui favorisent l'entreprise sociale et solidaire.

Table ronde : Les enjeux à venir pour la finance solidaire et responsable

- Sensibiliser les investisseurs institutionnels au rendement de la finance solidaire et les inciter à investir. Étendre la définition de la responsabilité fiduciaire à la finance socialement responsable et développer l'activisme actionnarial.
- Rendre visible la FSR; la crise économique est un moment idéal pour attirer les investisseurs qui recherchent des placements stables et responsables. Il y a un élan d'intérêt pour la finance sociale, comme le démontre nouvelle garantie de 1,3 milliard de livres au Royaume-Uni (*enterprise finance guarantee scheme*), le budget américain 2010 qui comprend 243,6 M\$ consacrés au CDFI Fund et l'engagement d'Investissement Québec pour le capital patient; il est temps de battre le fer pendant qu'il est chaud.
- Mobiliser et former les jeunes avec des programmes d'éducation multidisciplinaire et institutionnaliser la recherche partenariale.

Présentation de Tim Draimin, CAUSEWAY

Tim Draimin est le directeur exécutif de CAUSEWAY, une initiative collaborative de MaRS, Tides Canada, la Fondation de la famille J.W. McConnell, l'Université Carleton, l'Association des coopératives du Canada, la Génération de l'innovation sociale, Social Capital Partners, Ashoka Canada et l'institut PLAN. La mission de CAUSEWAY est de créer un environnement propice à l'économie sociale, d'offrir un soutien administratif aux entreprises sociales et d'impliquer les grandes institutions financières.

Monsieur Draimin nous présente le contexte de l'investissement socialement responsable au Canada anglais, particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique. La finance sociale regroupe plusieurs pratiques, mais il s'intéresse principalement aux organismes qui contribuent au bien public et qui réinvestissent au profit de la communauté, soit les organismes à but non lucratif et les œuvres caritatives. Le secteur des OBNL, qui depuis les années 1990 bénéficiait d'un apport gouvernemental important, fait maintenant face à des coupures drastiques dues aux nouvelles orientations du gouvernement vers les stratégies de réduction de la dette. La survie des OBNL et des organismes de charité passe par la diversification des revenus. Dans le passé, l'innovation sociale était souvent catalysée par la société civile, mais mise en œuvre par le biais d'interventions gouvernementales sous forme de nouvelles lois, politiques ou réglementations. Cependant, dans le contexte actuel, les innovations telles le microcrédit doivent chercher à impliquer le secteur privé.

À cet égard, le Québec a une longueur d'avance sur le Canada anglais. Le réseau d'intermédiaires intégré sur plusieurs niveaux et qui fait la richesse du modèle québécois, n'a pas d'homologue dans le reste du Canada. Un premier pas serait de créer un discours sur l'économie sociale qui puisse positionner le secteur en relation avec les OBNL et les œuvres de charité afin de mieux informer le public et les décideurs et de neutraliser les critiques. On doit aussi réformer le régime de réglementation vieux de 400 ans qui ne répond pas aux besoins spécifiques des entreprises sociales. Des espaces législatifs hybrides doivent être créés entre les entreprises traditionnelles, les OBNL et le tiers secteur.

À l'échelle provinciale, l'Ontario, qui compte 45 % de la population canadienne, vient tout juste d'adopter une stratégie de réduction de la pauvreté. Les principes de l'économie sociale et de la finance socialement responsable commencent à peine à être reconnus et beaucoup de travail de sensibilisation reste à faire. La situation en Colombie-Britannique est plus encourageante, particulièrement dans les centres urbains comme Vancouver. Une coalition a été mise sur pied pour demander un crédit d'impôt de 30 % pour l'accès au capital des entreprises à intérêt social. Le gouvernement provincial songe aussi à mettre en place un groupe de travail pour faire un survol de la recherche sur le lien entre le secteur de l'économie sociale et la politique publique. On porte aussi un regard sur les initiatives dans d'autres pays, notamment les obligations socialement responsables (*social impact bonds*), une stratégie transversale novatrice pour s'attaquer aux problèmes sociaux. Au fédéral, CAUSEWAY a abordé la question de la réforme du régime de réglementation. Le manque de flexibilité nuit au secteur, les OBNL et autres entreprises sociales ont besoin d'appui pour être en mesure de diversifier leurs revenus et assurer leur survie à long terme.

Quant au secteur privé, les choses commencent à changer. Certaines grandes institutions financières offrent des investissements plus responsables et il existe certaines mesures pour évaluer leur rendement. Cependant, le manque d'information et d'expertise ralentit le progrès. On doit créer plus d'intermédiaires pour sensibiliser les investisseurs aux principes d'investissement socialement responsable, en particulier auprès des fondations dont la mission rejoint souvent les préoccupations sociales du tiers secteur, mais qui tendent à être conservatrices au point de vue financier. On propose aussi de créer une version canadienne du Nonprofit Finance Fund américain pour faire

Table ronde : Les enjeux à venir pour la finance solidaire et responsable

le lien entre les acteurs qui ont des idées novatrices et ceux qui ont l'argent, le pouvoir et l'influence pour les propulser. En résumé, le défi du secteur de la finance sociale au Canada anglais est de s'inspirer des meilleures pratiques régionales et de les appliquer à l'échelle nationale. La mission de CAUSEWAY est de mobiliser les acteurs clés pour catalyser cette expansion.

Présentation de Benoit Lévesque, Réseau de la finance solidaire et responsable

Benoit Lévesque est professeur émérite en sociologie à l'UQAM et cofondateur du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Il représente au colloque le CAP *Finance* et le Réseau de la finance solidaire et responsable, qu'il préside au cours du processus de planification stratégique.

Le nouveau Réseau de finance solidaire et responsable regroupe deux composantes de l'économie sociale, soit : les fonds de développement, qui ne relèvent pas nécessairement du secteur, mais partagent ses préoccupations sociales et les internalisent dans leurs investissements (tels le Fonds de solidarité de la FTQ et Fondation), et la finance solidaire, où les fonds sont directement investis dans l'économie sociale. Le réseau est un maillon de plus entre le réseau Capital d'investissement du Québec, regroupant l'ensemble des fonds de capital de risque, et l'Association pour l'investissement responsable. Au cours de la période de planification, le réseau doit se positionner par rapport aux autres intermédiaires et établir ses priorités et son plan d'action.

**La conjoncture est plus favorable
que jamais à la finance
solidaire et responsable.**

La crise économique a eu un effet dévastateur non seulement sur le plan économique, mais aussi pour le capital humain. Cela crée cependant une opportunité en or pour le secteur de la finance et de l'économie sociale. Les pratiques irresponsables, voire frauduleuses, qui règnent dans le monde de la finance globale sont la cause première de la crise. La financiarisation de l'économie au cours de la dernière décennie marque le passage d'une finance d'intermédiation au service de l'économie dans son ensemble à une finance de marché soi-disant autorégulé qui reporte les risques sur les tiers. L'économie réelle est soumise à une industrie qui représente 10 % des emplois, mais s'accapare 40 % des profits. Lorsque les financiers remplacent les ingénieurs et les gestionnaires à la tête des entreprises, la valeur actionnariale prend la priorité sur les valeurs plus concrètes et l'innovation et le savoir-faire, qui représentaient autrefois le potentiel de développement, sont abandonnés dans la recherche de profits à court terme. La crise a mis ces problèmes systémiques en relief et c'est un public sensibilisé et plus ouvert à l'expérimentation qui recherche maintenant une finance alternative qui se démarque par sa transparence, son ancrage dans la communauté et ses valeurs solidaires, équitables, éthiques, durables et responsables.

La finance solidaire et sociale a vu une croissance prometteuse au cours des dernières années. Les innovations dans le domaine sont de plus en plus nombreuses, et bien qu'elles soient considérées marginales au point de vue purement financier, leur appartenance à des réseaux sociaux et à la communauté démontre une stratégie qui voit au-delà du rendement économique. L'État a joué un rôle important dans la coconstruction d'une économie plus plurielle en mobilisant du capital et en offrant une expertise et une capacité de régulation pour encadrer l'innovation sociale.

La disponibilité du capital pour les entreprises à mission sociale demeure cependant un défi, dû en partie à une structure de propriété qui diffère des modèles traditionnels. Ce n'est pas simplement une question de manque d'argent, mais un certain manque de souplesse réglementaire. Les lois sont bâties en fonction des besoins du secteur privé et s'accommodent difficilement aux entreprises solidaires. À cela s'ajoute une certaine réticence de la

part des investisseurs qui considèrent les placements dans le secteur de la finance solidaire comme un risque. Il importe de poursuivre un dialogue avec tous les paliers gouvernementaux, en particulier à l'échelle provinciale, pour trouver des moyens de pallier à ces manquements institutionnels et développer des politiques publiques plus favorables. De leur côté, les fonds de travailleurs et de finance solidaire doivent développer leurs capacités et s'efforcer de mieux rendre compte de leurs pratiques novatrices, qui sont souvent bien plus intéressantes et pertinentes que leurs discours.

Au cours du Sommet de l'économie sociale et solidaire en 2006, le groupe sur la finance et l'investissement a fait les trois propositions suivantes:

- Favoriser le réseautage des acteurs du capital de développement et de la finance solidaire.
- Consolider et élargir l'approvisionnement des intermédiaires de la finance solidaire.
- Réformer les politiques publiques pour faciliter le financement des entreprises collectives.

La création du CAP *Finance* et du Réseau de la finance solidaire et responsable contribue à la réalisation du premier objectif. Le nouveau réseau entend aider les acteurs du secteur à se démarquer du marché financier traditionnel. Les membres s'engagent à promouvoir et à développer la finance socialement responsable, à en appliquer les principes dans leurs champs respectifs d'intervention et à faire valoir les principes de finance responsable et solidaire aux investisseurs et au grand public.

Présentation de Stéphane Bouchard, ministre des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Stéphane Bouchard est le directeur des affaires régionales du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire. Il nous présente un résumé de l'intervention gouvernementale en économie sociale au cours des dernières années.

L'entreprise sociale, par son enracinement local, est intimement liée à l'occupation et à la revitalisation des territoires. Les coopératives et les OBNL répondent à des besoins sociaux et économiques pressants, particulièrement dans les 152 municipalités québécoises dites dévitalisées. Les principes de gouvernance démocratique impliquent les communautés de façon concrète et permettent une plus grande prise en charge des questions locales. Ce n'est donc pas un hasard si le gouvernement du Québec a reconnu, depuis quelques années maintenant, l'importance que représente ce secteur d'activité et a depuis 2007 mis MAMROT en charge de la coordination des apports provinciaux au secteur.

*Les entreprises collectives contribuent,
par leur enracinement local,
à l'occupation dynamique du territoire.*

En novembre 2008, le gouvernement du Québec lançait le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, une collaboration de huit ministères et organismes sous la direction de MAMROT visant à favoriser le développement de l'économie sociale au Québec. Le plan est articulé autour de quatre axes.

Axe 1 : Soutien aux activités de mise en réseau des entreprises d'économie sociale

Le gouvernement entend faciliter la mise en réseau des entreprises d'économie sociale en bonifiant son soutien au Chantier de l'économie sociale par une aide financière annuelle de 650 000 \$ pour qu'il puisse réaliser ses mandats. Le soutien financier se traduit par la conclusion d'ententes spécifiques avec 9 des 21 conférences régionales des élus (CRÉ) pour une somme de 5,25 MS sur cinq ans. Ces ententes permettent au gouvernement d'adapter les priorités et les interventions en fonction de chaque région. Cette aide financière n'est pas destinée au financement direct ou au démarrage d'entreprises, mais doit servir à la promotion de l'économie sociale, à la concertation des acteurs ainsi qu'au développement de projets d'économie sociale.

À ce soutien au CRÉ s'ajoute un fonds d'initiatives en économie sociale de 100 000 \$ annuellement pour une durée de cinq ans afin de soutenir la réalisation de certains projets spécifiques et quelques interventions particulières sur le territoire de la Métropole, où le secteur social est particulièrement riche et dynamique. Outre le financement d'ententes spécifiques avec les CRÉ de Montréal, Laval et Longueuil, une somme de 850 000 \$ est réservée annuellement, pendant une période de cinq ans, au développement de services spécialisés ainsi qu'aux projets structurants en économie sociale.

Axe 2 : Actions stratégiques en appui au développement de l'économie sociale

Pour favoriser le développement de l'économie sociale, le gouvernement prévoit certaines actions stratégiques, dont la réalisation de portraits régionaux de la situation des entreprises d'économie sociale en aide domestique, en collaboration avec les CRÉ et les regroupements d'entreprises et la mise en place d'un groupe de travail pour élaborer un portrait statistique de l'économie sociale au Québec. Ces initiatives ont pour objectif de parfaire les connaissances du secteur pour mieux guider les interventions gouvernementales. À cet effet, l'utilisation du portail de l'économie sociale comme véhicule d'information est fortement encouragée auprès des ministères et des organismes concernés.

Le ministère compte aussi participer à une réflexion sur la révision de la partie III de la Loi sur les compagnies afin que la loi soit mieux adaptée à la réalité des entreprises d'économie sociale. Toujours à la recherche d'innovation sociale, on prévoit un appui aux initiatives en matière de relations internationales qui seront jugées porteuses aussi bien pour le développement de l'économie sociale que pour la qualité de la vie des communautés visées.

Axe 3 : Mesures particulières pour le développement de l'économie sociale dans les régions du Québec

En plus des actions stratégiques pour appuyer le développement de l'économie sociale, certaines mesures particulières seront mises en place dans des communautés ou des secteurs d'activités précis. Notons, entre autres, un soutien financier de 300 000 \$ sur trois ans pour une démarche de formation en collaboration avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones, un soutien concret aux communautés inuites désireuses de se doter d'entreprises d'économie sociale et un soutien financier de 3 M\$ sur trois ans par le MDEIE au démarrage d'entreprises collectives dans le domaine des arts et de la culture à Montréal. Il y a aussi des efforts accrus pour appliquer l'énoncé de politique gouvernementale demandant que les ministères, organismes et entreprises effectuent au moins 4 % de leurs dépenses publicitaires auprès des médias communautaires.

Axe 4 : Nouvelles pistes à explorer

D'autres nouvelles initiatives pourraient favoriser le développement de l'économie sociale, notamment la réalisation d'une étude pour renforcer la contribution de l'économie sociale à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Un deuxième plan de lutte contre la pauvreté, chapeauté par le Chantier de l'économie sociale, a été complété le 1^{er} avril 2010. On note aussi la création d'un groupe de travail sur l'analyse prospective en économie sociale, dont l'objectif est de cerner la position de l'économie sociale au Québec et d'imaginer de nouvelles avenues de développement.

Le gouvernement provincial dispose de plusieurs leviers de soutien financier destinés particulièrement au milieu de l'économie sociale :

- *Fiducie du Chantier de l'économie sociale.* Le gouvernement du Québec a investi 10 M\$ dans la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, dont l'objectif est de fournir aux entreprises d'économie sociale du financement à long terme. L'approvisionnement initial en capital de la Fiducie totalise 52,8 M\$ qui proviennent, outre du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral et de fonds fiscalisés.
- *Financement du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)* doté d'un capital de 10,9 M\$ provenant d'un partenariat public-privé. Afin de consolider le RISQ, le gouvernement a alloué, dans son budget 2009-2010, une somme de 5 M\$, notamment pour la création d'un fonds de prédémarrage d'entreprises d'économie sociale. Le

gouvernement a contribué au fonctionnement du RISQ pour un montant totalisant plus de 2 millions de dollars entre 2000 et 2008.

- *Financement des centres locaux de développement (CLD).* Les CLD sont soutenus en partie par le gouvernement (900 M\$ de 1998 à 2008) et jouent un rôle d'important dans le démarrage et l'expansion d'entreprises d'économie sociale, entre autres par leur Fonds local d'investissement. Dans le secteur de l'entrepreneuriat collectif, c'est 9,1 M\$ en 2008 qui ont été injectés sur l'ensemble du territoire québécois.
- *Programmes d'Investissement Québec.* En 2009, 31 M\$ ont été versés sous forme de prêts, de garanties de remboursement, de prêts participatifs et d'incitatifs fiscaux. Investissement Québec a mis en place un programme particulier intitulé « Entrepreneuriat collectif – financement des entreprises de l'économie sociale ».
- *Financement d'une étude pour le Chantier de l'économie sociale.* Afin de consolider le secteur de l'entrepreneuriat collectif, il est important d'offrir à ces entreprises des outils financiers répondant à leurs besoins. Le gouvernement, par l'entremise du ministère des Finances, octroie cette année un montant de 300 000 \$ pour financer une étude portant sur l'opportunité de créer un marché secondaire de l'économie sociale.

Au-delà de ces leviers, le gouvernement offre un soutien régulier aux entreprises collectives dans différents secteurs.

- *Soutien au réseau québécois des services de garde.* Au Québec, il y a plus de 1000 centres de la petite enfance, des entreprises d'économie sociale qui assurent le développement de milliers de jeunes enfants. Le ministère de la Famille et des Aînés a injecté 1,4 milliard de dollars dans le réseau des services de garde en 2008-2009.
- *Soutien aux services d'aide domestique.* Le ministère de la Santé et des Services sociaux est aussi impliqué dans le soutien aux coopératives et aux organismes à but non lucratif liés à sa mission. En 2008-2009, 57 M\$ ont servi à financer les services offerts par les 100 entreprises d'économie sociale en aide domestique.
- *Stratégie d'achat publique socioresponsable.* Le ministre Laurent Lessard, lors de l'assemblée générale annuelle du Chantier de l'économie sociale le 23 octobre dernier, s'est engagé à mettre en place une stratégie d'achat public socioresponsable. Cette stratégie, qui sera élaborée au cours de la prochaine année, visera essentiellement à favoriser l'approvisionnement, par les organisations publiques, parapubliques et municipales, de biens et de services provenant des entreprises d'économie sociale. Des consultations auprès des partenaires de la société civile ainsi qu'auprès des partenaires gouvernementaux et régionaux seront réalisées afin de mettre en place une stratégie qui favorisera la création d'un mouvement en faveur de l'achat public socioresponsable. Cette stratégie vise trois objectifs : promouvoir l'achat public socioresponsable comme une façon concrète d'appuyer le développement durable des communautés, de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'insertion sociale, d'inciter les organisations publiques, parapubliques et municipales à accroître le nombre d'opportunités d'achat public auprès des entreprises d'économie sociale et d'encourager la création de liens entre les entreprises d'économie sociale et les organisations d'un même milieu.